

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Hesperange

B.P. 10

L-5801 Hesperange

Élections communales	- Vote par corresponda	nce	
Mesdames, Messieurs,			
Je soussigné(e)			
(Nor	m, prénoms)		
né(e) le: à à			
(Date)	(lo	(localité)	
profession:			
demeurant à:			
	(numéro, rue)		
L			
	(Code postal, localité)		
ai l'honneur de solliciter l'admission au vote par c	•		
9 octobre 2011. Je déclare sous la foi du sermer			
vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu	ı de l'article 6 de la loi électo	rale.	
La présente demande est motivée par un des mo	otifs suivants:		
1. □ je suis âgé(e) de plus de 75 ans.			
□ mon absence de la commune d'inscript	ion le jour des élections est	motivée par des raisons	
professionnelles / personnelles. (Motif:)	
Le bulletin de vote est à envoyer à partir de la da	ate suivante ()à l'adresse ci-dessous:	
(nu	ıméro, rue)		
· ,	postal, localité)		
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'express	sion de ma parfaite considéra	ation.	
		, le	
	(localité)	(date)	
			

La demande sub 1 au verso n'exige aucune pièce justificative.

La demande <u>sub 2</u> au verso pourra être accompagnée d'une pièce justifiant l'existence de la circonstance

invoquée, telle que : certificat médical, attestation patronale, certificat scolaire etc....

A défaut de pièce, le demandeur devra détailler les raisons de l'empêchement.

L'article 262 de la loi électorale exige que les raisons d'empêchement doivent être dûment justifiées.

La demande doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt

dix semaines et au plus tard 30 jours avant le jour du scrutin. (article 265)

C'est-à-dire entre le 1.8.2011 et le 9.9.2011.

À partir du 19.9.2011, les pièces relatives au vote par correspondance (bulletin de vote, lettre de convocation,

instructions, enveloppes) seront envoyées par lettre recommandée.

Le renvoi se fera par voie postale en utilisant l'enveloppe prévue. (article 266)